

Monsieur PIZZI
Président de l'Association PRO T G
1 lieu-dit EGREFIN
45490 - GONDREVILLE LA FRANCHE

Gondreville, le 11 juillet 2020

à Gérard Larcheron
Président de la CC4V
4 place Jean Macé
45210 FERRIERES EN GATINAIS

Objet : réponse à votre courrier du 27 mai 2020

Monsieur le Président

En réponse à votre courrier du 25 mai 2020, nous confirmons un défaut de communication à l'endroit des mairies de Gondreville et Courtempierre qui n'ont informé les populations ni par voie d'affichage, ni par voie de flyer de la consultation relative au PLUI. Nous ne mettons pas en doute la communication des bureaux du PLUI

Pour rappel, les termes de ma lettre :

« Il s'avère qu'aucune publicité par affichage en mairie ou autre moyen de diffusion (distribution de plaquette informative), n'est parvenue à cette date du 21 janvier à aucun des habitants de certaines communes et notamment des communes de Courtempierre et Gondreville la Franche.

La CC4V interrogée ce jour nous confirme que des plaquettes d'information destinées à la population ont été fournies aux mairies intéressées dans un but de diffusion.

Une situation identique s'était présentée en 2019 concernant également une information de la CC4V qui avait fourni les plaquettes explicatives en temps utile aux mairies, notre réclamation avait à l'époque déclenché dès le lendemain la distribution des dites plaquettes.

La population s'interroge sur la volonté évidente de certaines municipalités impliquées, sur le fait de ne pas la faire participer volontairement aux enquêtes déléguées par la CC4V dans le cadre de la recherche d'opinion sur la qualité des paysages et des conditions générales de vie des citoyens de ces communes.

Ces pratiques antidémocratiques seraient elles en relations avec les avis très intéressés de certaines municipalités pour des projets éoliens en cours sur ces communes, projets très largement refusés par ses habitants ?

En conséquence, nous sollicitons de votre haute autorité :

-Le recul de la date limite de réception auprès des mairies des commentaires proposés par les résidents, date prenant en compte le délai nécessaire à la distribution des plaquettes informatives et du délai de réflexion des citoyens, ainsi qu'un

- rappel auprès des élus concernés de l'application des règles élémentaires de la démocratie. »

Nous souhaiterions qu'à l'avenir les populations, soient sollicitées dans ces concertations d'une manière plus efficace et en toute transparence . Nous ajoutons que les deux mairies concernées redoutent une levée de bouclier anti-éolien et préfèrent étouffer ainsi toute forme de revendication.

Restant très respectueusement à votre disposition pour de plus amples informations nous vous prions d'accepter, dans l'attente, nos meilleures salutations.

Michel Pizzi